

SAISON 2026/2027

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Les présents règlements (Sportifs et Intérieurs) annulent tous les règlements départementaux antérieurs. Ils complètent le règlement National sachant que d'autre part, les règlements et Statuts Généraux de l'UFOLEP s'appliquent aux sections sportives, ainsi que le règlement Intérieur du Comité Directeur Yonne.

Ce règlement tient compte, dans son esprit, du règlement National, des protocoles d'accord concernant le Tennis de Table et des particularités de notre département.

TITRE 1 - STRUCTURE

Le Tennis de Table UFOLEP est administré par une Commission Technique Départementale. Son rôle est de :

- a) proposer toute initiative visant à l'extension du Tennis de Table UFOLEP.
- b) organiser les compétitions qui sont de son ressort et tout ce qui en découle.
- c) assurer la formation d'animateurs, d'arbitrage, de dirigeants.
- d) créer, suivant le besoin, de nouvelles compétitions.

La Commission Technique est animée par un responsable secondé par des membres pouvant être chargés d'organiser des compétitions ou de prendre part à des décisions concernant le tennis de table, les membres sont élus par le comité directeur UFOLEP 89 sur candidature renouvelés tous les 4 ans (années olympiques été)

TITRE 2 - ASSOCIATIONS ET LICENCES

Les associations participant aux différentes épreuves doivent être régulièrement affiliées à l'UFOLEP de l'Yonne et respecter les règlements de la fédération.

Tout joueur participant à une compétition, doit dès la première rencontre officielle, être régulièrement licencié selon les règlements généraux de l'UFOLEP. La date d'homologation de la licence fait foi de la capacité d'un joueur (euse) à participer à une épreuve organisée par la commission technique départementale, les licences doivent être validés au moins 8 jours avant la date de la compétition pour les individuels, coupes et les 12h et au moins 24h avant pour le championnat par équipes.

La possibilité est donnée aux pratiquants d'être licenciés aux deux fédérations UFOLEP et FFTT dans deux associations différentes de leur choix, **chaque joueur ou joueuse usant de cette possibilité doit être signalé à la commissions tennis de table UFOLEP par les responsables des clubs concernés**

TITRE 3 - LES CLASSEMENTS

Certains ajustements ont été effectués pour se mettre en conformité avec les classements nationaux UFOLEP et FFTT. Chaque joueur (joueuse) débute à 500 pts et marque ou perd des points à chaque rencontre en fonction du niveau de l'adversaire. En début de chaque phase (septembre et janvier), les joueurs ayant moins de 500 points repartent avec 500 points. Un joueur classé en FFTT qui débute en UFOLEP débutera avec son classement FFTT. Un joueur (joueuse) débutant à 500pts et dont le niveau serait constaté supérieur ou si il atteint 100pts en première phase sera reclassé par la CTD en fonction des performances observés, cette règle ne s'applique plus aux autres classements sauf si le classement de départ déclaré ne reflète pas la valeur du joueur (joueuse).

Un joueur qui reprend l'activité tennis de table après une ou plusieurs saisons d'inactivité se verra appliquer une décote de 25 points par année d'inactivité plafonnée à 4 saisons, soit un nombre de points ne pouvant pas excéder 100. (Décote faite sur la base du dernier classement officiel UFOLEP ou FFTT)

Un joueur qui débute la saison en UFOLEP avec un classement inférieur à son classement FFTT se verra automatiquement ajusté avec son classement FFTT, cette règle s'applique également en début de 2^{ème} phase.

Afin de supprimer la dérive, les classements sont faits à partir d'un tableau légèrement différent de celui de la FFTT, lors d'une rencontre, le vaincu perd autant de points qu'en gagne le vainqueur, au final le résultat est le même qu'avec la dérive. Les classements sont calculés avec des coefficients en fonction de l'importance de la compétition (Voir Titres 3 ci-dessus)

TITRE 4 - LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

Les épreuves départementales / régionales : Elles sont organisées et gérées par la Commission Technique Départementale et sont prises en compte dans le calcul des classements. Elles comprennent :

- Les épreuves individuelles départementales, le tour de départage aux nationaux B. (Coefficient classement 1,25)
- Le championnat par équipes de trois joueurs. (Coefficient classement 1)
- Les coupes départementales inter club par équipes de 2 à 4 joueurs. (Coefficient classement 1,25)
- Le tournoi de la CTD parallèle aux départages B. (Coefficient classement 1,25)
- Le challenge jeunes. (Coefficient classement 0,75)
- Les tournois homologués par la commission. (Coefficient classement 0,5)

Les tarifs de ces compétitions sont votés à la réunion annuelle des clubs et validés par le comité directeur UFOLEP Yonne. (A l'exception des tournois clubs).

Les balles doivent être en plastique et de couleur blanche sur l'ensemble des épreuves.

Les épreuves Nationales : Elles sont organisées et gérées par la Commission Technique nationale de tennis de table et sont prises en compte dans le calcul des classements. Elles comprennent :

- Les Critérium nationaux A et B. (Coefficient classement 1,25)
- Les Coupes nationales A et B. (Coefficient classement 1,25)
- Le challenge national par paires. (Coefficient classement 1,25)
- Les douze heures UFOLEP (non pris en compte dans le calcul des classements).

Les balles doivent être en plastique et de couleur blanche sur l'ensemble des épreuves.

1) RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES

Art. 1 : Une association ne peut être représentée dans la même division de championnat que par deux équipes au plus.

Art. 2 : Une équipe se compose de trois joueurs (ses) : les parties sont disputées dans l'ordre de la feuille officielle de l'UFOLEP au meilleur des cinq manches. Le championnat est organisé en divisions (Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur, Division 1, 2, 3, 4... suivant le nb d'équipes inscrites). Chaque division comporte 1 poule non géographique de 8 clubs qui se rencontrent sur deux phases de 7 journées. A l'issue de chaque phase, les 2 premiers de chaque niveau montent au niveau supérieur et les 2 derniers descendent au niveau inférieur, afin de ne pas fausser le championnat les équipes montantes ne pourront pas refuser la montée, les premiers de chaque phase seront récompensés.

Art. 3 : Deux clubs UFOLEP peuvent former une entente sur une seule équipe, l'équipe en entente devra être soit la plus forte soit la plus faible des deux clubs, les joueurs / joueuses licenciés des deux clubs pourront disputer les rencontres dans l'équipe en entente en respectant la règle des brûlages, il faut donc éviter d'inscrire une entente dans la même division qu'une équipe de l'un des deux clubs de l'entente.

Art. 4 : La Commission Organisatrice fixe les jours et heures des rencontres en tenant compte de la disponibilité des salles des clubs recevant. Sauf dérogation de la commission les rencontres débutent à 20h, l'équipe qui reçoit doit ouvrir sa salle au plus tard 15 mn avant l'heure de la rencontre. Une équipe (2 joueurs minimum) ne se présentant pas trente minutes après l'heure fixée est battue par forfait. Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui a avisé de son retard. Le championnat ayant lieu en poule unique de huit équipes non géographiques, les rencontres distantes nord-sud, aller et retour, pourront se disputer en terrain neutre après accord des 2 équipes et suivant la disponibilité des salles.

Art. 5 : Les dates portées au calendrier sont impératives. Les rencontres peuvent éventuellement être avancées ou reportées à une date ultérieure à condition de conserver l'ordre des journées (exemple : la journée 9 doit se dérouler

après la date de la 8ème journée et avant la date de la 10ème journée). Une indisponibilité de salle devra être anticipée et la rencontre, si possible, avancée. En dernier recours, la rencontre sera jouée sur des tables neutres à déterminer avec la Commission Sportive

Art. 6 : Un classement par points est établi selon le barème suivant :

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait de pénalité

En cas d'égalité, le victory-average particulier départagera les équipes, puis le set-average, puis le point-average, d'où la nécessité d'inscrire le nombre de points à chaque manche.

Les points gagnés contre une équipe forfait général sont décomptés. Il est refait un nouveau classement.

Le classement final des équipes se fait en fonction des points gagnés, puis, en cas d'égalité, d'après la colonne « Différence ». En cas de nouvelle égalité, ce sont les résultats des rencontres aller/retour entre les 2 équipes qui les départageront (victory-average puis set-average puis point-average).

Art. 7 : L'équipe qui reçoit, fournit la feuille de rencontre, (toutes les parties d'une rencontre doivent se dérouler avec la même marque de balle). L'arbitrage des parties est assuré par l'ensemble des joueurs qui compose les deux équipes. Toute rencontre doit être juge-arbitrée. Si le juge-arbitre n'est pas désigné par la Commission, il sera fait appel :

- 1°) à l'arbitre ou juge-arbitre diplômé au plus haut niveau et présent dans la salle (même joueur).
- 2°) au capitaine visiteur qui n'a pas le droit de refuser.

Si une équipe déclare forfait sans prévenir elle devra s'acquitter d'une amande de 20€, si elle devait recevoir et que les adversaires ont pris la route elle devra rembourser les frais de l'équipe qui s'est déplacée: 0,40 euro du km aller-retour.

Art. 8 : Homologation des licences :

Tout joueur non présent sur le listing Dropbox le jour de la rencontre est non licencié, le Juge-arbitre peut le laisser jouer mais doit poser des réserves avant le début de la rencontre. Les réserves sont signées des deux capitaines et du juge-arbitre, une vérification sera faite par la commission.

Art. 9 : Qualification des joueurs et brûlages.

Au titre du même tour de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe, dans le cas contraire seul la première rencontre jouée sera prise en compte, les résultats du joueur sur la 2^{ème} rencontre d'une même journée seront retirés de la feuille de match.

- Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non dans une même phase, au titre d'une même équipe ou d'équipes opérant dans des divisions différentes, ne pourra plus participer au championnat dans une équipe d'une division inférieure à celle de la division la plus basse, pour laquelle il a joué.

- Lorsqu'une association a deux équipes dans une même division, tout joueur ayant disputé une rencontre pour une de ces équipes ne pourra plus jouer dans l'autre équipe de la même division.

- Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association saisie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus, les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée. En cas de non réception de la feuille de rencontre dans les huit jours suivant la date officielle de la journée de championnat, les joueurs ayant participé à la journée précédente sont considérés comme ayant participé à cette journée au titre de cette équipe.

- Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

- Lorsqu'une équipe d'une association est exempte de la première journée d'une phase de championnat, l'association doit saisir les noms des joueurs prévus pour disputer cette rencontre, dans les mêmes délais que les feuilles de rencontre de cette journée. Dans le cas contraire, l'équipe n'est pas autorisée à participer à l'épreuve lors de la 2^{ème} journée. Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée

précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

- Les joueurs / joueuses double licences FFTT / UFOLEP seront brûlés pour une rencontre qui opposerait les deux associations dans lesquelles ils (elles) sont licenciés. Exemple : Jean Dupont est licencié à Auxerre en FFTT et à Sens en UFOLEP il ne peut pas jouer en championnat dans une rencontre opposant Auxerre à Sens.

- les joueurs joueuses évoluant dans une équipe en entente seront brûlés pour une rencontre opposant l'entente à leurs clubs d'origine. Exemple : Jean Dupont licencié à Auxerre joue dans l'entente Auxerre / Joigny, il ne pourra pas jouer dans une rencontre opposant l'entente à Auxerre.

- Un joueur / Joueuse ayant participé dans une équipe en entente peut jouer la journée suivante dans une équipe de son club mais est soumis à la règle des brûlages entre les équipes et divisions.

Art. 10 : Communication des résultats.

L'équipe recevant doit, **au plus tôt et avant le dimanche soir** remplir la feuille de match en ligne sur Dropbox, Excel est indispensable pour remplir la feuille de match, en cas d'impossibilité la feuille de match papier devra être scanné ou photographié et envoyé à champ-ufolep-tt@orange.fr par mail **dès le samedi matin** suivant la rencontre.

Chaque club devra fournir l'adresse mail des personnes ayant accès à Dropbox pour la saisie des feuilles de matchs afin d'être autorisés à partager le fichier, ces adresses mail sont à envoyer à ufolep89tt@free.fr

Art. 11 : Tout nouveau club adhérent devra signaler le plus précisément possible le classement des joueurs engagés. L'intégration de l'équipe se fera au mieux.

2) REGLEMENT DU CRITÉRIUM INDIVIDUEL

Art. 1 : Le CD de l'Yonne organise des championnats individuels départementaux sur cinq soirées avec système de montée et de descente, plus une soirée (B) de départages par catégories d'âge pour les qualifications aux nationaux B. Les départages pour les nationaux A se font lors du premier tour par catégories et dans la limite du nombre de joueurs prévu par poule, jusqu'à 5 (1 poule) au-delà de 5 les suivants jouent pour les places à partir de 6.

La compétition se déroule au gymnase de Gurgy plus celui de Ligny Le Chatel si le nombre d'engagés nécessite deux salles.

Art. 2 : Structure de l'épreuve : Les joueurs (joueuses) sont répartis par poules en fonction de leur classement au premier tour (1, 2 ou 4 poules par divisions en fonction du nombre d'engagés) mais certains joueurs désireux de participer aux nationaux « A » peuvent être déplacés afin de rencontrer les autres candidats d'une même catégorie avec une limite de 6 candidats.

Au 2^{ème} tour les joueurs désirant participer uniquement au 1^{er} tour sont retirés et tout le monde est reclassé par ordre de classement et en fonction des résultats du 1^{er} tour, au minimum les 2 premiers de chaque poule sont assurés de monter d'une division s'ils ont choisi de participer aux 5 tours.

A chaque tour les absents sont remplacés par repêchage afin de garantir des poules complètes, dans l'ordre les meilleurs 3, 4, 5 ou 6^{ème} du tour précédent se maintiennent et si besoin en suite les meilleurs 3, 4... de la division inférieure montent par ordre de victoires, sets, points, **au tour suivant les absents retrouvent leurs places dans la division qu'ils ont quittés (si deux absences consécutives relégation d'une division)** et le nombre de maintiens et de descentes est fonction du nombre d'absents à réinsérer, seul les 2 premiers de chaque poule sont assurés de monter d'une division (sauf promo : le premier de chaque poule seulement).

Lorsque plusieurs joueurs d'un même club sont présents dans une même division ils devront être réparties à parts égales sur les différentes poules de la division et se rencontrer le plus tôt possible, deux joueurs / joueuses d'une même famille ne peuvent pas se trouver dans la même poule, dans le cas où une division ne comporte qu'une seule poule les joueurs / joueuses d'une même famille et ensuite du même club doivent se rencontrer le plus tôt possible dans la poule, seul le joueur / joueuse N°1 (le plus classé) ne peut être déplacé il doit rester 1^{er} de sa poule. Les différentes poules d'une même division doivent être équilibrés (total des classements)

La compétition repart à zéro au début de chaque saison.

La soirée de départage par catégories pour les nationaux B est accessible à tous joueurs et joueuses ayant participé à au moins un tour d'individuel ayant eu lieu avant la soirée de départage et s'étant inscrits sur le formulaire envoyé aux clubs.

Pour les départages A (1^{er} tour des individuelles) dans les catégories où il y aurait plus de 6 joueurs engagés, seuls les 6 meilleurs classements seront retenus pour disputer le départage aux places 1 à 6, les suivants seront classés à partir de la

7ème place dans une ou plusieurs autre (s) poule (s). En cas de classements identiques, dans l'ordre de réception des candidatures.

Pour les départages B (soirée de départage) dans les catégories où il y aurait plus de 6 joueurs engagés, seuls les 6 meilleurs classements seront retenus pour disputer le départage aux places 1 à 6, les suivants seront classés à partir de la 7ème place dans une ou plusieurs autre (s) poule (s). En cas de classements identiques, dans l'ordre des points obtenus aux premiers tours des individuels puis dans l'ordre de réception des candidatures aux nationaux.

- En fonction de la place disponible dans la salle un tournoi est organisé pour les joueurs ne désirant pas participer aux nationaux, ce tournoi est homologué par la commission et pris en charge pour le calcul des points UFOLEP avec le même coefficient que les individuels. Les non licenciés et licenciés uniquement FFTT peuvent participer en invités dans la limite des places disponibles.

Art. 3 : Les rencontres à Gurgy se jouent le Vendredi à 20h00, (20h est l'heure de début des parties et non pas l'heure d'arrivée des joueurs) la salle de Gurgy ouvre à 19h30

Art. 4 : Le champion départemental sera 1er du classement par points à l'issue du dernier tour. Les meilleurs de chaque catégorie seront récompensés *sauf s'ils sont seuls dans leur catégorie*. Un trophée sera attribué aux plus jeunes et aux plus âgés. Pour bénéficier des récompenses il faut participer au minimum à 3 des 5 tours.

Art. 5 : L'engagement est réservé aux licenciés UFOLEP

Art. 6 : La Commission désignera si possible un juge-arbitre par salle.

Art. 7 : Tout cas non prévu dans ce règlement sera tranché par la Commission Sportive en application des règlements UFOLEP et des règles FFTT- ITTF.

Art. 8 : Tout forfait individuel même de dernière minute doit être signalé au plus tôt au responsable du championnat individuel. *Tout joueur qui ne prévient pas de son absence le jeudi avant 18h ne sera plus exclus mais devra s'acquitter d'une amende de 20€.* (Sauf certificat médical ou justificatif employeur)

Art. 9 : Tout forfait aux nationaux après la date limite d'inscription ou non-respect du règlement entraîne la non qualification la saison suivante (sauf certificat médical ou justificatif employeur) ainsi qu'une amende fixé par l'UFOLEP nationale.

Art. 11 : Il est possible de s'inscrire à tout moment de la saison au moins deux semaines avant chaque tour Toutefois une inscription faite au-delà de la date limite fixée en début de saison sera prise dans la division la plus basse quel que soit le niveau du joueur (joueuse) et dans la limite des places disponibles.

3) REGLEMENT DES COUPES DÉPARTEMENTALES

Art. 1 : Les catégories.

- A : Hommes et Dames 17 ans et plus (toutes licences UFOLEP) Aucune mixité n'est acceptée.
- B : Hommes et Dames 17 ans et plus (simple affiliation UFOLEP) Aucune mixité n'est acceptée.
- A et B : Jeunes 11 à 16 ans, mixte.

Une équipe exclusivement féminine peut se qualifier pour les coupes nationales féminines, une équipe peut être constituée de deux féminines de deux clubs différents à condition qu'elles soient les seules féminines de leur club. Une équipe exclusivement masculine peut se qualifier pour les coupes nationales masculines.

Les licenciés jeunes ne sont pas autorisés dans les équipes des tableaux A et B seniors, ni en départementale, ni en nationale à l'exception des équipes féminines.

Art. 2 : Composition des équipes

Les équipes peuvent comprendre 2, 3 ou 4 joueurs (euses) :

- 2 mêmes joueurs disputent obligatoirement les 4 simples.
- Les doubles peuvent être joués par les 2 joueurs (euses) différents des simples.

-Au cours des deux tours de coupes départementales, seuls les quatre joueurs qui seront inscrits dans une équipe seront qualifiés pour jouer dans cette équipe (un remplaçant est toujours possible à condition qu'il n'ait pas joué dans une autre équipe).

-Seul les joueurs / joueuses qui auront effectivement jouer sur un tour départemental et ou régional pourront participer aux nationaux en cas de qualification (règlement national).

Art. 3 : Engagements

Une association peut engager plusieurs équipes dans une même catégorie, mais les pongistes participant dans une équipe déterminée ne peuvent plus jouer dans une autre équipe durant toute la compétition de la départementale au national. Un(e) joueur (joueuse) ne peut s'engager que dans une catégorie.

Pour les coupes nationales l'UFOLEP ne prendra en charge que deux joueurs (joueuses) + 1 remplaçant (remplaçante) par équipe, les éventuelles 4^{èmes} sont à la charge des clubs (déplacement et inscription)

Art. 4 : Déroulement

Le déroulement de l'échelon départemental est fonction du nombre d'équipes engagés dans chaque catégorie, en principe 2 tours, soit par poules uniques soit tableaux éliminatoires par tirage au sort. Les qualifiés A sont les premières équipes de chèque catégories (toutes les équipes sont A), les qualifiés B les premières équipes B, les qualifiés iront soit directement aux nationaux soit en tour inter départemental de zone en fonction du nombre d'équipes engagés dans le département, à chaque club d'engager un maximum d'équipes pour avoir des qualifiés direct même si les équipes ne souhaitent pas aller aux nationaux (épreuve conviviale par équipe).

4) REGLEMENT DU CHALLENGE JEUNES

Art. 1 : Le challenge jeunes est proposé gratuitement à tous les jeunes jusqu'à 17 ans au 31/12 de la saison en cours et sans âge minimum sur cinq tours le dimanche, la licence UFOLEP est obligatoire cependant les nouveaux joueurs (joueuses) non licenciés UFOLEP peuvent être invités sur un tour mais devront prendre une licence pour les suivants. Le classement est limité à 799 points au jour du 1^{er} tour joué.

Les jeunes de moins de 8 ans pourront participer à un plateau sans formule compétitive.

Art. 2 : la formule de compétition est fonction du nombre d'inscrits, de l'âge et du nombre de points mais sera toujours adapté suivant les règles du jeu fixés par l'ITTF et la FFTT comme pour toutes les compétitions officielles de tennis de table.

- Podiums et remises de médailles pour tous les participants.

- Un challenge qui sera remis en jeux à chaque tour sera remporté par les meilleurs de la D1 et de la D2, en cas d'absence sur un tour le titulaire du challenge devra le faire rapporter par son club afin de le remettre en jeu. Un challenge ne peut pas être remporté par un joueur / joueuse invité non licencié du fait de sa remise en jeux.

5) LES NATIONAUX

Art. 1 : Pour les nationaux A & B, ainsi que les challenges nationaux, une participation financière de 25€ (Hôtel 1^{ère} classe ou 50€ pour Campanile) est demandée à ceux qui choisissent l'hébergement collectif, n'ayant plus de véhicules financés par le département, l'UFOLEP de l'Yonne prend en charge un groupe avec les deux véhicules du comité dans la limite des places disponibles et de la disponibilité de ces véhicules au départ d'Auxerre le vendredi matin ou début d'après-midi suivant distance (ou le samedi matin pour les challenges), tout autre moyen de transport est à la charge des clubs ou des participants.

Pour les challenges nationaux le transport collectif est assuré uniquement pour ceux qui participent aux 2 journées, ceux qui ne participent uniquement qu'aux 12h le dimanche devront se déplacer par leurs propres moyens à leurs frais.

Pour les coupes seul 2 à 3 joueurs maximum par équipe pourront intégrer le groupe. Les places à bord des véhicules seront attribuées en priorité aux jeunes sous la responsabilité du comité et de la commission tennis de table puis des autres joueurs / joueuses, les éventuels accompagnateurs ne seront admis que s'il reste de la place.

Si la compétition nationale a lieu à moins de 200kms l'hébergement collectif à tarif réduit est à la charge des participants.

Tous les droits d'inscriptions aux épreuves nationales sont pris en charge par le comité de l'Yonne.

Art. 2 : Les qualifications et départages se font pour les nationaux individuels « A » sur le 1^{er} tour du criterium individuel départemental (engagement sur 1 ou 5 tours), possible sur les tours suivants pour ceux / celles seuls (es) dans leurs catégories et engagés sur les 5 tours.

Les qualifications pour les « B » se font lors d'une soirée de départage par catégories pour ceux et celles engagés sur les 5 tours du critérium individuel départemental.

Pour le critérium « A » & « B » un tour régional peut être ajouté si un autre département s'engage, dans ce cas c'est les premiers départementaux qui disputeront les régionaux en fonction du nombre de places attribués.

Les qualifications pour les coupes nationales se déroulent sur 1 ou 2 tours départementaux en fonction du nombre d'équipes inscrites, en fonction du nombre d'équipes un tour inter départemental de zone peut être obligatoire (déplacement à la charge des clubs)

Pour les « 12h » Challenge national Carole Artaud, inscriptions en fonction des besoins des équipes, les équipes sont départementales et non de clubs et composés d'un jeune garçon ou fille 11 à 16 ans, un ou une senior 17 ans et plus et une féminine 11 ans et plus.

Pour le challenge national par paires, inscriptions individuels ouverte à tous et toutes à partir de 11 ans, paires tirées au sort sur place dans 3 tableaux de niveaux.

Art. 3 : Pour les nationaux A & B individuels et doubles le port du maillot de la région avec le dossard remis sur place est **OBLIGATOIRE**, les joueurs / joueuses représentent une région et sont qualifiés par leur région, tout qualifié qui s'y oppose ne sera pas qualifié la saison suivante. En cas de forfait non justifié hors délais amande + non qualification la saison suivante.

Pour les coupes nationales le maillot du club est obligatoire (pas de dossard)

Pour les 12h et challenge par paires, maillot départemental ou régional avec dossard personnalisé.

TITRE 5 - LES CATEGORIES D'AGE UFOLEP (Age au 31 décembre de la saison)

C0	Hommes	65 ans et plus
C1	Hommes	55 à 64 ans
C2	Femmes	60 ans et plus
C3	Hommes	45 à 54 ans
C4	Femmes	45 à 59 ans
C5	Hommes	21 à 44 ans
C6	Femmes	21 à 44 ans
C7	Garçons	17 à 20 ans
C8	Filles	17 à 20 ans
C9	Garçons	15 et 16 ans
C10	Filles	15 et 16 ans
C11	Garçons	13 et 14 ans
C12	Filles	13 et 14 ans
C13	Garçons	11 et 12 ans
C14	Filles	11 et 12 ans
C15	Garçons	10 ans et moins (Non autorisés aux nationaux)
C16	Filles	10 ans et moins (Non autorisés aux nationaux)

Le responsable de la CTD
Bernard Danjon



Le secrétaire de la CTD
Franck Gauthey

